

REPONSE DE M. Lionel MORTINI, Conseiller Exécutif de Corse
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme Mattea CASALTA
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : Biodiversité.

Madame la Conseillère Territoriale,

Vous nous rappelez à juste titre les menaces qui pèsent à la fois sur notre biodiversité et notre agriculture, en raison de l'accélération des entrées de végétaux ou animaux sur notre territoire, entrées liées à la mondialisation des échanges que nous ne maîtrisons évidemment pas.

Vous m'interrogez notamment sur notre stratégie par rapport à la bactérie *Xylella fastidiosa*, dont la présence avérée commence à provoquer des dégâts visibles sans que les services de l'Etat n'aient apporté le moindre changement à la politique de dérogation. Pourtant, les chercheurs ne cessent de nous alerter sur les risques de recombinaisons entre souches ou simplement avec des insectes ou des micro-organismes encore absents de Corse, qui, devenant des « super-vecteurs », pourraient provoquer une crise aiguë et entraîner encore plus de dégâts irréversibles pour notre couvert végétal et notre agriculture.

Sous couvert d'un test officiel dont le niveau de détection est insuffisant, et malgré l'identification de plusieurs sous-espèces de *Xylella* dans d'autres régions d'Europe, les dérogations n'ont pas cessé, y compris pour des plantes ornementales classées par l'Europe comme ultra-sensibles à *Xylella*, comme le laurier-rose ou le romarin par exemple.

Nous demandons toujours :

- ✚ La suspension des dérogations concernant les plantes ornementales sensibles
- ✚ La suspension des dérogations pour l'entrée des plants agricoles et horticoles lorsqu'une filière locale existe (cas des agrumes, des oliviers, des plantes aromatiques)
- ✚ L'examen au cas par cas pour les autres entrées, en sécurisant au maximum la traçabilité et les conditions de production en amont
- ✚ La transparence en matière de données et de gestion et le renforcement des contrôles
- ✚ La réorientation de la demande vers d'autres espèces ornementales (il en existe des milliers, pour 200 à 300 espèces sensibles à *Xylella*) et un soutien massif aux nouvelles installations et aux pépiniéristes,
- ✚ L'homologation au plus vite du test le plus sûr et son utilisation systématique pour la détection, afin de sécuriser la circulation des végétaux au regard de *Xylella*.
- ✚ La mise en place de moyens importants de recherches pour la connaissance et l'expérimentation (notamment sur la sensibilité des variétés locales).

Notre Collectivité finance un programme de recherches sur les insectes vecteurs associant l'OEC, qui le pilote, l'INRA et l'Università di Corsica : les résultats sont déjà extrêmement importants pour la connaissance de la transmission de la bactérie.

De son côté, l'ODARC a soutenu la mise en place d'une production locale certifiée de plants d'oliviers. Dans ce cadre, il s'est agi de constituer une pépinière de plants mères (conservation sécurisée en serre *insect-proof* des clones insulaires) et de produire des plants garantis sains à partir d'arbres historiques et donc de variétés locales inscrites à l'AOP Oliu di Corsica. Ce travail a été effectué par l'AREFLEC en coopération avec la filière oléicole. Ces plants produits par l'AREFLEC sont ensuite vendus aux pépiniéristes, pour qu'ils les élèvent et puissent les revendre aux producteurs en vue de leur plantation (comme pour les agrumes). En 2017, ce sont près de 8 000 plants qui ont pu être vendus et pour 2018 7 000 plants sont déjà réservés.

Parallèlement, l'ODARC finance à la filière viticole une étude de faisabilité pour la mise en place d'un traitement à l'eau chaude des greffons de vigne permettant, là aussi, de sécuriser la production locale.

Mais il faut bien sûr aller plus loin, car il n'est plus tolérable que nous soyons les victimes de mécanismes sur lesquels nous n'avons aucun contrôle et pour lesquels nos propositions ne sont jamais entendues. Nous continuerons à porter nos demandes, mais au-delà des échanges, souvent avec les services de l'état, deux questions se posent :

- 1) La nécessité d'un statut spécifique de protection de notre biodiversité : l'OEC y travaille activement en lien avec l'ODARC pour ce qui concerne l'abeille corse dont il faut impérativement protéger l'éco-type très particulier.

Il faudra le négocier rapidement au niveau européen pour qu'il nous permette de disposer de documents cadres et de réglementations adaptées.

- 2) La maîtrise de la compétence sanitaire animale et végétale, qui aurait dû s'insérer dans le projet de statut d'autonomie et doit faire désormais l'objet d'une discussion approfondie.

Sachez qu'au regard des enjeux, nous poursuivrons la réflexion et l'action sur ces 2 volets

Je vous remercie.